



non respect délais pose fenêtres-mauvaise foi cocontractant

Par milla8387, le 31/08/2010 à 22:21

Bonjour,

Je me permets de vous demander conseil.

Je souhaite faire changer les fenêtres en bois de mon appartement pour des fenêtres PVC.

Le contrat a été signé (plus de 2000 euros), un acompte de plus de 600 euros a été versé.

Le contrat a été conclu début juillet 2010.

Il est indiqué sur le contrat que la pose interviendra en "Septembre". Pour moi, cela signifie du 1er au 30.

Or, j'ai contacté hier l'entreprise pour connaître la date plus ou moins exacte ; on m'a dit qu'on me rappelait le jour même pour m'en informer, finalement on ne m'a appelée qu'aujourd'hui.

On m'annonce donc ce jour que la pose interviendra le..... 27 octobre !!!!!!!!!!! Si je ne les avais pas appelé, j'aurais donc attendu tout le mois de septembre que l'on vienne me les poser comme indiqué sur le contrat de vente.

Je demande à parler au commercial, il a tenté de m'embrouiller l'esprit, en précisant que l'entreprise était fermée au mois d'août (mais ca il le savait bien lorsqu'il a indiqué le délai !), et qu'il y a du retard dans la fabrication, et qu'il ne savait pas quand il serait livré (...) etc.

La réalisation des travaux au mois de septembre a constitué pour ma part une condition déterminante pour la signature du contrat; en effet, si j'avais su qu'on ne me livrerait que fin octobre je n'aurais jamais contracté avec cette entreprise.

On ne m'a apporté aucune justification valable, et j'estime que le cocontractant est de mauvaise foi, car il fait comme il veut : j'ai commandé en juillet, on m'a donc annoncé la livraison et la pose pour le mois de septembre, et voilà maintenant que l'on m'annonce le tout pour le mois de novembre !!!

Dans ces conditions, j'aimerais savoir si je peux résoudre le contrat, tout en récupérant la caution versée, sachant qu'ils ont -soit disant- déjà passé la commande des fenêtres sur-

mesure auprès de leur fournisseur.

Je vous remercie très sincèrement d'avance de votre réponse.

Cordialement,
Milla

Par **jo59**, le **27/10/2010** à **10:42**

Bonjour,

Je vous "rassure", je suis dans le même bateau que vous!!!

J'ai commandé une porte de garage motorisée. Le devis a été signé le 15 mars 2010, la pose devait être effectuée avant fin mai 2010, comme indiqué sur le contrat.

Mon acompte a été encaissé avec mon accord début avril 2010 (500 euros), et depuis cette date, les reports se succèdent, prétextant de problèmes de fabrication!!! Elle devait être posée aujourd'hui mais on m'a appelé hier en fin d'après midi pour annuler le rendez vous comme ils avaient un problème de fabrication et ils me rappelleront pour me donner une nouvelle date; ils vont refaire leur planning!!!! J'imagine la suite...

Pas facile de les joindre en plus. On a essayé de récupérer l'acompte, mais voyant leur vente perdue, ils nous ont fait un rabais.

Cela fait donc 7 mois que le contrat est en cours!!!

Je suis comme vous, je ne sais pas quoi faire.

J'aimerais récupérer mon acompte et ne jamais leur faire de publicité!!